



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-28
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2023-17 du 20 juillet 2023 portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement d'Albertville**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu les démissions de Madame Eliane MAURIN, conseillère municipale de la commune de Beaufort, le 31 août 2023 et de Madame Nelly BURDET, conseillère municipale de la commune de Beaufort, le 21 août 2023,

Vu la proposition du maire de Beaufort du 21 septembre 2023 en vue de remplacer Madame Eliane MAURIN et Madame Nelly BURDET, respectivement, membre titulaire et membre suppléant de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Beaufort, par Madame Célia PALLUEL-BLANC, conseillère municipale, en qualité de membre titulaire et Monsieur Mathieu JOGUET, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant,

Considérant les vacances et changements intervenus dans la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune sus-visée,

Considérant qu'il convient de compléter ladite commission pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres titulaires et membres suppléants de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Beaufort, les personnes dont les noms et prénoms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Le reste du tableau est sans changement.

Article 3

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville et le maire de la commune de Beaufort sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le **29 SEP. 2023**

Le Préfet,



~~Pour le Préfet et par dérogation~~
La secrétaire générale

Laurence TUR